



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE SAINT-DENIS-EN-VAL**

**RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Le budget primitif 2024 a été voté par le Conseil d'Administration le 8 avril 2024. L'ensemble de ces mouvements constituent les crédits ouverts sur lesquels portent l'exécution des dépenses et des recettes de l'exercice.

Le compte financier unique est un document de synthèse qui clôture le cycle annuel budgétaire et présente l'exécution comptable de l'année écoulée, tant en dépenses qu'en recettes. C'est un document budgétaire comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il permet de vérifier la réalisation des objectifs définis lors du vote du budget primitif et des décisions modificatives.

Ce rapport aborde successivement les résultats dégagés en 2024, puis le détail des différents chapitres de la section de fonctionnement ainsi que ceux de la section d'investissement.

## PARTIE 1 : RÉSULTATS 2024

### I. RÉSULTATS D'EXÉCUTION

Libellés	Réalizations		Restes à réaliser	Total
	Fonctionnement	Investissement	Investissement	
Recettes	161 226,35 €	1 850,87 €	0,00 €	<b>163 077,22 €</b>
Dépenses	161 956,74 €	5 810,08 €	0,00 €	<b>167 766,82 €</b>
Déficit reporté				<b>0,00 €</b>
Excédent reporté	24 897,45 €	21 851,86 €		<b>46 749,31 €</b>
Déficit clôture				
Excédent clôture	24 167,06 €	17 892,65 €		
<i>Résultat reporté sur 2025</i>	24 167,06 €			
<i>Affecté au 1068 sur 2025</i>	0,00 €			
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>42 059,71 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>42 059,71 €</b>

Le résultat 2024 est excédentaire de 42 059,71 € compte tenu des résultats par section, soit :

- Un excédent de 24 167,06 € de la section de fonctionnement
- Un excédent de 17 892,65 € de la section d'investissement

La section d'investissement ne laisse pas apparaître de besoin de financement. Les excédents de clôture seront donc reportés aux recettes des comptes 002 et 001 des sections respectives.

### II. TAUX DE RÉALISATION

Pour 2024, les taux de réalisation de la section de fonctionnement se maintiennent à un bon niveau, 88,37 % en dépenses et 101,56 % en recettes.

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement s'élève à 24,31 % en dépenses et 99,19 % en recettes.

	DÉPENSES			RECETTES		
	Prévision	Réalisation	% de réalisation	Prévision	Réalisation	% de réalisation
Fonctionnement	183 270,00 €	161 956,74 €	88,37%	183 270,00 €	186 123,80 €	101,56%
Investissement	23 896,86 €	5 810,08 €	24,31%	23 896,86 €	23 702,73 €	99,19%

### III. SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Les soldes intermédiaires de gestion de l'exercice 2024 s'élèvent à 25 674,93 €.

	2023	2024
Produits de fonctionnement courant	179 194,59 €	184 750,80 €
Charges de fonctionnement courant	157 209,14 €	160 105,87 €
<b>EXCÉDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>21 985,45 €</b>	<b>24 644,93 €</b>

Produits financiers	0,00 €	0,00 €
Charges financières	0,00 €	0,00 €
Produits exceptionnels	3 336,00 €	1 030,00 €
Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>25 321,45 €</b>	<b>25 674,93 €</b>

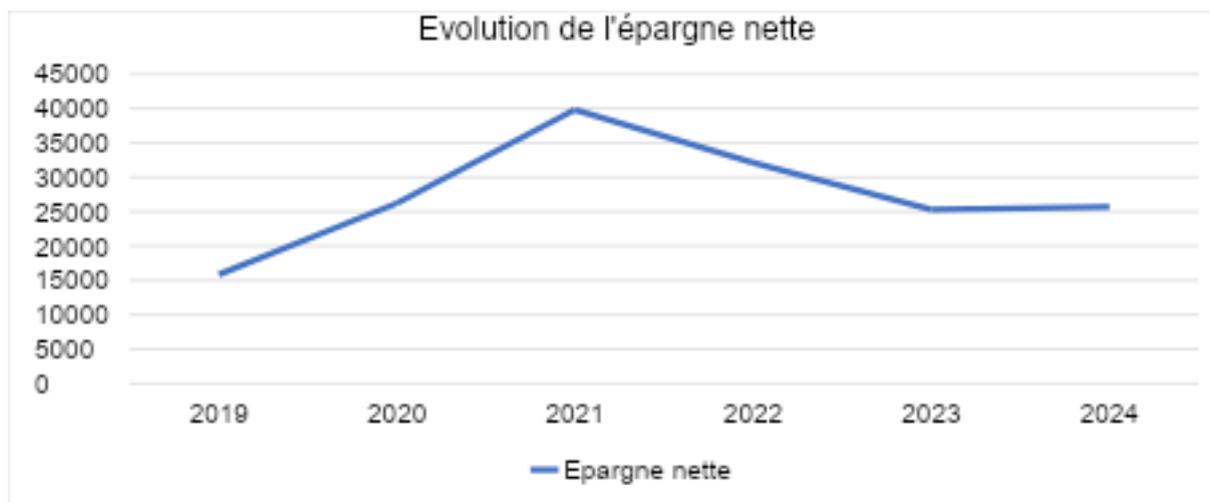
Intérêts de la dette	0,00 €	0,00 €
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>25 321,45 €</b>	<b>25 674,93 €</b>

Capital de la dette	0,00 €	0,00 €
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>25 321,45 €</b>	<b>25 674,93 €</b>

L'épargne de gestion correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts de la dette).

L'épargne brute correspond à la différence entre l'épargne de gestion et les intérêts de la dette. Cet excédent de liquidités permet de faire face au remboursement de la dette en capital et de financer tout ou partie des dépenses d'investissement.

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de la dette.



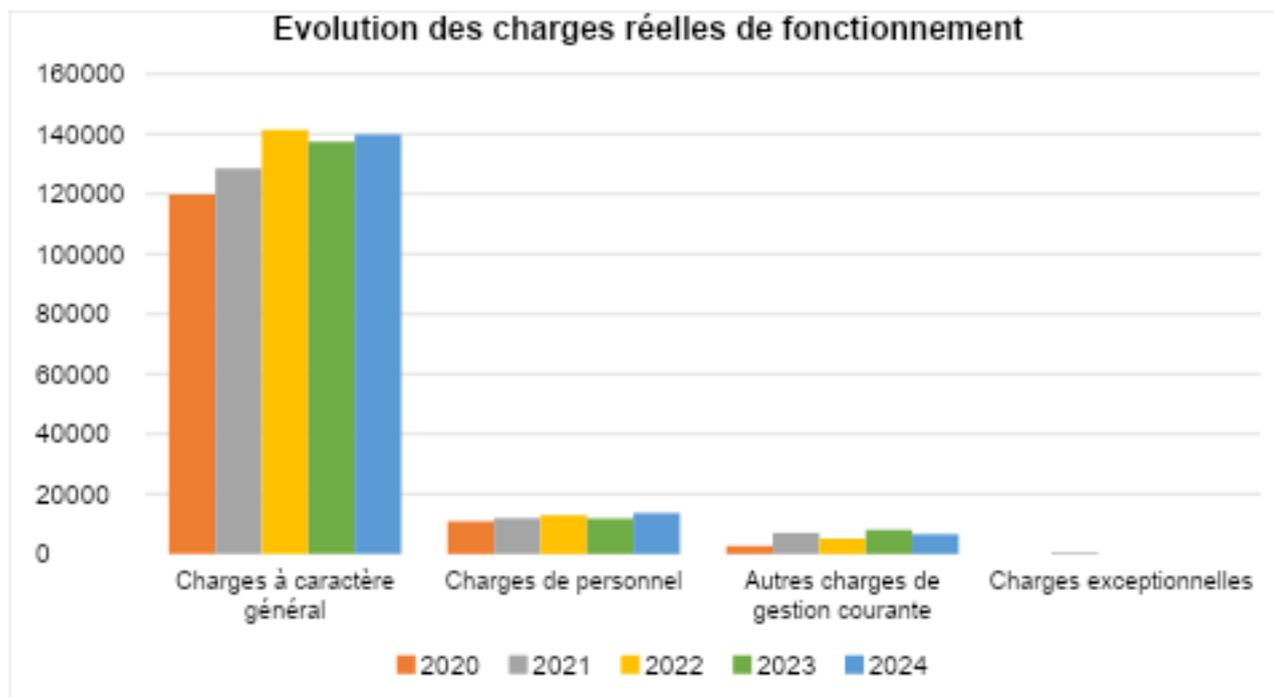
**PARTIE 2 :**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement présente un résultat de clôture positif de 24 167,06 €.

**I. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 160 105,87 € en réalisation, pour une prévision de 179 520 €, soit un taux de réalisation de 87,57 %. Elles se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRES	BP + DM 2024	CFU 2024	% d'exécution
011 - Charges à caractère général	156 256,00 €	139 846,87 €	89,50%
012 - Charges de personnel	14 000,00 €	13 660,46 €	97,57%
65 - Autres charges de gestion courante	10 469,00 €	6 598,54 €	63,03%
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €	0,00 €	0,00%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>181 225,00 €</b>	<b>160 105,87 €</b>	<b>88,35%</b>
042 - Opérations d'ordre de transferts	2 045,00 €	1 850,87 €	90,51%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>183 270,00 €</b>	<b>161 956,74 €</b>	<b>88,37%</b>



### I.1. CHAPITRE 011 – CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Les charges à caractère général s'élèvent à 139 846,87 € et représentent 89,50 % du total des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses annuelles et récurrentes nécessaires au fonctionnement des services telles que le contrat de prestation pour la livraison des repas à domicile ou encore l'organisation du repas des anciens.

Il comprend en particulier les dépenses suivantes :

Poste de dépense	2023	2024	Evol. 2023/2024
Achat d'études, prestations de services (604)	88 772,40 €	89 958,70 €	+1,34%
Carburants (60622)	2 142,57 €	1 607,01 €	-25,00%
Alimentation (60623)	4 992,87 €	4 881,78 €	-2,22%
Locations mobilières (6135)	10 069,63 €	8 942,78 €	-11,19%
Fêtes et cérémonies (6232)	25 945,94 €	25 386,18 €	-2,16%

La hausse de 2,32 % du chapitre 011 constatée par rapport à 2023 est essentiellement liée à :

- L'achat d'études et de prestations de services qui ont connu une augmentation de 1,34 % par rapport à l'exercice précédent. Cet article correspond à l'achat des repas

pour la livraison à domicile auprès de l'ADAPEI 45. Cela représente 64,33 % des dépenses de ce chapitre.

- Les animations à destination des seniors (octobre rose, crêpe party, diffusion de film, atelier/conférences, etc.) ont été multipliées par deux. A noter que nombre des animations proposées aux seniors sont également organisées en collaboration avec la CARSAT ou le Département qui prennent en charge une partie des dépenses.

Les autres lignes sont relativement stables ou en diminution liées principalement :

- Les fêtes et cérémonies ont diminué de 2,16 % par rapport à 2023. Elles correspondent aux colis de fin d'année offert aux seniors, ainsi qu'à l'organisation du repas des anciens du 14 avril 2024, et la représentation de la pièce de théâtre « la poudre aux yeux » dans le cadre de la semaine bleue le 10 octobre 2024.
- Les frais de carburant et la location du véhicule pour le portage de repas à domicile :  
- 13,61 %.

## **I.2. CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges de personnel s'élèvent à 13 660,46 € et représentent 8,35 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre correspond à la rémunération pour la mise à disposition d'agent de la Commune au CCAS.

## **I.3. CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 6 598,54 € et représentent 4,12 % des dépenses réelles de fonctionnement.

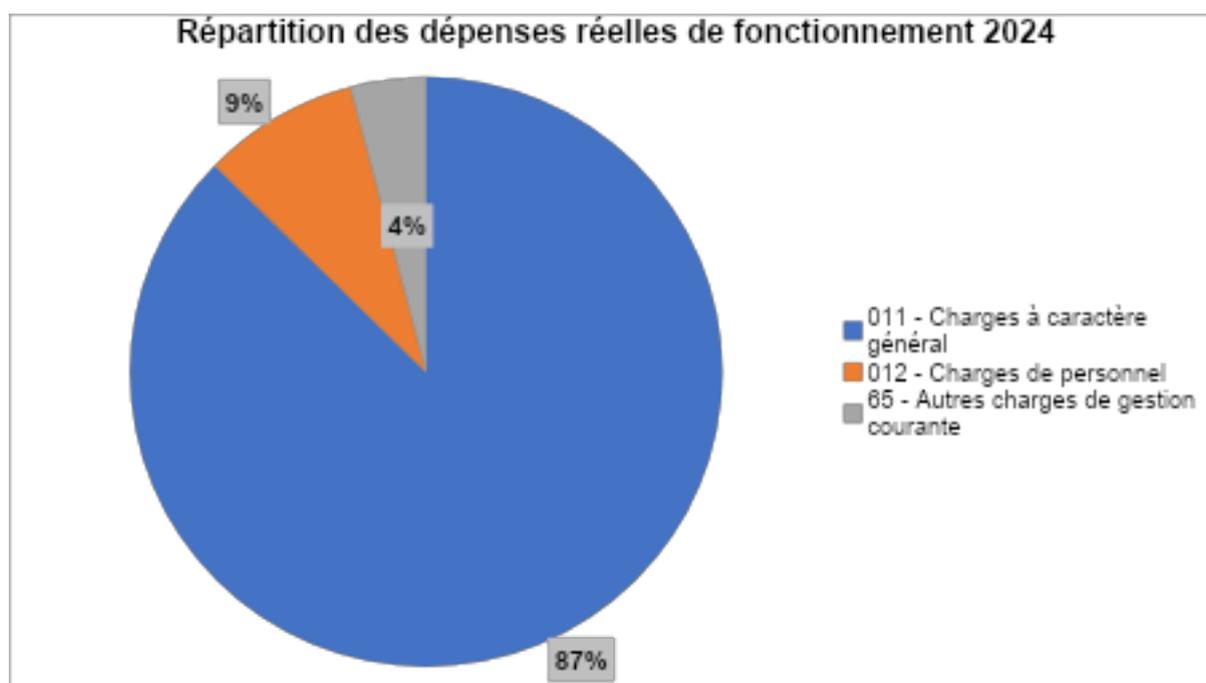
Ce chapitre a diminué de 24,27 % par rapport à 2023. Il se compose :

- Des subventions de fonctionnement versées aux associations pour 2 650 €. Les associations subventionnées par le CCAS sont : la Banque alimentaire (1 300 €), la Ligue Nationale contre le Cancer (500 €), SOS Amitiés (150 €), France Alzheimer Loiret (500 €), ainsi que l'Aide aux victimes du Loiret (200 €).
- Des secours d'urgence à hauteur de 1 472,23 €, soit une baisse de 55,07 % par rapport à 2023. Ils correspondent à la prise en charge des factures d'eau, électricité ou de loyer. Cette ligne est variable d'une année sur l'autre, en fonction des demandes présentées auprès du CCAS.

- Des aides à hauteur de 2 008,41 €. Cela correspond à la prise en charge des frais liés essentiellement à la scolarité tels que la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs. Ce poste connaît une hausse de 60,13 % par rapport à 2023.
- La prise en charge des droits d'entrée au service de téléassistance « Présence Verte » pour 96 €.
- Les droits SACEM pour 352,06 €.
- Des créances admises en non-valeur à hauteur de 0,30 €.

#### **I.4. CHAPITRE 042 – OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**

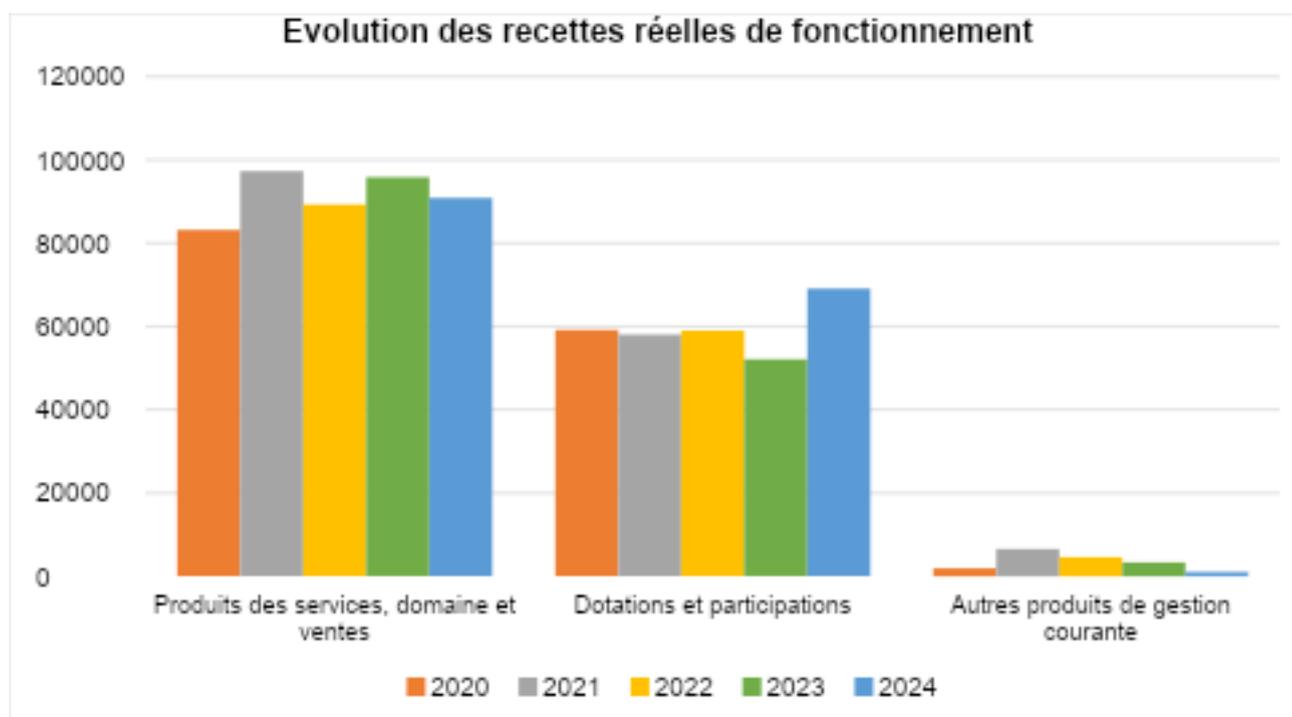
Ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une dépense de fonctionnement et une recette au chapitre 040 en investissement. Il comprend les dotations aux amortissements pour 1 850,87 €.



## **II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 160 883,35 €, soit un taux de réalisation de 101,81 %, hors excédent antérieur reporté et opérations d'ordre de transfert entre sections.

CHAPITRES	BP + DM 2024	CFU 2024	% d'exécution
70 - Produits de services	90 000,00 €	90 807,98 €	100,90%
74 - Dotations et participations	68 000,00 €	69 045,37 €	101,54%
75 - Autres produits de gestion courante	29,55 €	1 030,00 €	3485,62%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>158 029,55 €</b>	<b>160 883,35 €</b>	<b>101,81%</b>
002 - Résultat reporté de fonctionnement	24 897,45 €	24 897,45 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert	343,00 €	343,00 €	100,00%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>183 270,00 €</b>	<b>186 123,80 €</b>	<b>101,56%</b>



### II.1. CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES

Ce chapitre correspond à la participation des bénéficiaires du service de portage de repas à domicile. Il s'élève à 90 807,98 €, soit 56,44 % des recettes réelles de fonctionnement.

Ce poste connaît une baisse de 5,25 % par rapport à 2023. Ces variations sont liées à celles des demandes pour ce service.

### II.2. CHAPITRE 74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Ce chapitre s'élève à 69 045,37 € soit 42,92 % des recettes réelles de fonctionnement. Il est en hausse de 32,50 % par rapport à 2023 et correspond à :

- La subvention de fonctionnement versée par la Commune : 64 000 €.

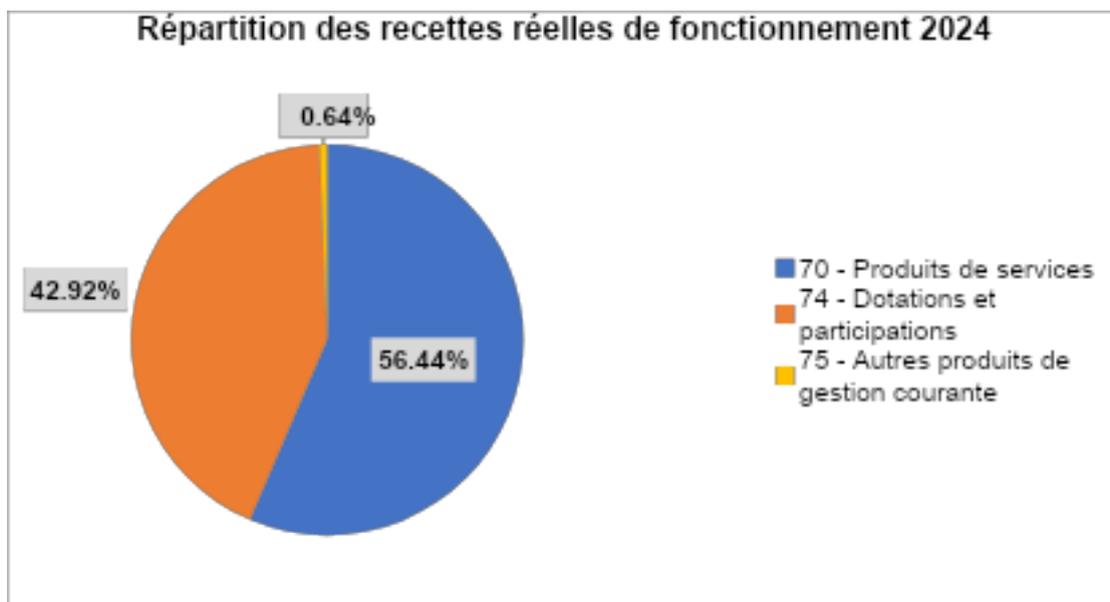
- La participation du Conseil départemental dans le cadre de la convention pour l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA : 3 520 €.
- La subvention versée au Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) Orléans Val de Loire : 1 525,37 €.

### **II.3. CHAPITRE 77 – PRODUITS EXCEPTIONNELLES**

Les produits exceptionnels s'élèvent à 1 030 € et correspondent au versement d'un don au CCAS.

### **II.4. CHAPITRE 042 – OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION**

Le chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre section - correspond à l'amortissement des subventions reçues suite à l'achat de tablettes numériques pour les seniors en 2021.



## **PARTIE 3 :**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement présente un résultat de clôture positif de 17 892,65 €, après intégration des restes à réaliser. Les dépenses d'équipement 2024 sont, comme l'exercice précédent financées par l'autofinancement dégagé.

#### **I. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 5 467,08 € pour l'exercice 2024.

CHAPITRES	BP + DM 2024	CFU 2024	% d'exécution
20 - Immobilisations incorporelles	1 146,86 €	0,00 €	0,00%
21 - Immobilisations corporelles	17 907,00 €	5 467,08 €	30,53%
27 - Autres immobilisations financières	4 500,00 €	0,00 €	0,00%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>23 553,86 €</b>	<b>5 467,08 €</b>	<b>23,21%</b>
040 - Opération d'ordre de transfert	343,00 €	343,00 €	100,00%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>23 896,86 €</b>	<b>5 810,08 €</b>	<b>24,31%</b>

##### **I.1. CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Ce chapitre s'élève à 5 467,08 € et correspond à :

- L'achat d'un destructeur de documents : 362,08 €
- L'acquisition d'un marchepied : 1 313 €
- L'installation d'une armoire réfrigérée et d'une armoire froide à Bourgneuf pour les portages de repas : 3 792 €

##### **I.2. CHAPITRE 040 – OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION**

Le chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre section correspond à l'amortissement des subventions reçues suite à l'achat de tablettes numériques pour les seniors en 2021.

#### **II. RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes de la section d'investissement se montent à 23 702,73 €, soit un taux de réalisation de 99,19 %.

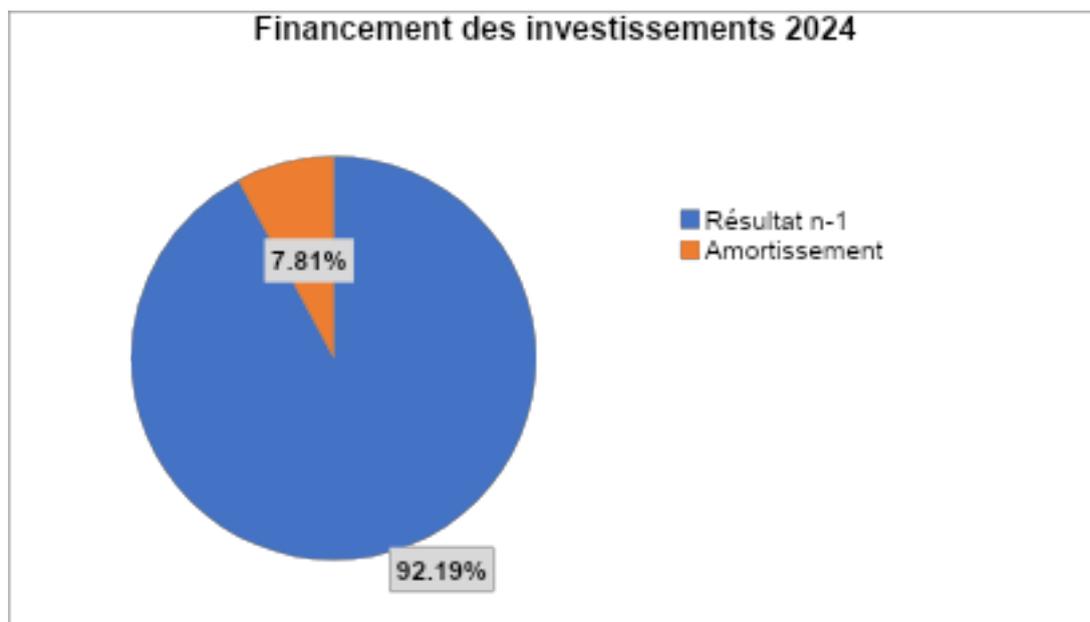
CHAPITRES	BP + DM 2024	CFU 2024	% d'exécution
10 - Dotations et fonds divers	0,00 €	0,00 €	0,00%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>
001 - Résultat reporté d'investissement	21 851,86 €	21 851,86 €	100,00%
040 - Opération d'ordre de transfert	2 045,00 €	1 850,87 €	90,51%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>23 896,86 €</b>	<b>23 702,73 €</b>	<b>99,19%</b>

### II.1. RÉSULTAT N-1

Ce chapitre s'élève à 21 851,86 € correspondant au résultat reporté n-1.

### II.2. CHAPITRE 040 – OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION

Ce chapitre correspond à l'amortissement des immobilisations pour 1 850,87 €.



**PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	CFU 2024
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	90 807,98 €
74	Dotations, subventions et participations	69 045,37 €
75	Autres produits de gestion courante	1 030,00 €
002	Résultat reporté de fonctionnement	24 897,45 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	343,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>186 123,80 €</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	CFU 2024
011	Charges à caractère général	139 846,87 €
012	Charges de personnel	13 660,46 €
65	Autres charges de gestion courante	6 598,54 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 850,87 €
<b>TOTAL</b>		<b>161 956,74 €</b>

<b>Résultat fonctionnement</b>		<b>24 167,06 €</b>
--------------------------------	--	--------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libellé	CFU 2024
10	Dotations et fonds divers	0,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	21 851,86 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 850,87 €
<b>TOTAL</b>		<b>23 702,73 €</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libellé	CFU 2024
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	5 467,08 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	343,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 810,08 €</b>

<b>Résultat investissement</b>		<b>17 892,65 €</b>
--------------------------------	--	--------------------